



Procès-verbal n°12

Séance extraordinaire du jeudi 14 juin 2018 à 19h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Partie informelle

De 18 h 30 à 19 h 00, **présentation des véhicules AEBI** (ancienne et nouvelle générations) devant l'Espace Perrier

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2018 (annexé)
3. Nomination du bureau du Conseil général
4. Nomination d'un membre de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération en remplacement de Frédéric Ryser, démissionnaire
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2017 (annexé)
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création d'un règlement d'utilisation du fonds communal de l'énergie (annexé)
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 200'000 francs pour l'acquisition d'un véhicule poids-lourd de voirie (annexé)
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de la stratégie politique d'aménagement de la commune de La Tène (annexé)
9. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le pôle de développement économique d'importance cantonale du Littoral Est (annexé)
10. Interpellations et questions
11. Lettres et pétitions
12. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
13. Divers

En raison d'un problème technique, l'enregistrement audio destiné à la rédaction du présent procès-verbal n'a pas fonctionné et nous vous prions d'excuser ce désagrément. Ainsi, seules les interventions adressées par écrit à l'administration communale sont mentionnées. Les interventions manquantes seront distinguées d'un encadré rouge. Nous remercions sincèrement les orateurs qui ont contribué à l'élaboration du procès-verbal.

Le président Jan Homberger (GCD-PDC) ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, aux membres du Conseil communal, à la presse ici présente et au public.

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, **le président** passe directement au point 1.

1. Appel

Le secrétaire Lionel Rieder (GCD-PLRT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 32 membres suivants :

- | | |
|---|---|
| 1. Albert Patrick (GCD-PLRT) | 18. Luthi Michel (ELT) |
| 2. Amez-Droz Jérôme (GCD-PLRT) | 19. Marie-Thérèse Philippe (GCD-PLRT) |
| 3. Bajrami Belul (PSLT) | 20. Montini Michel (GCD-PLRT), arrivée tardive |
| 4. Bhimjee Soorekha Julia (PSLT) | 21. Pecoraro Elia (GCD-PLRT) |
| 5. Brönnimann Erich (ELT) | 22. Penaloza Sabine (ELT) |
| 6. Carneiro Costa Manuel (GCD-PLRT) | 23. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 7. Caron Eric (PSLT) | 24. Planas Michel (ELT) |
| 8. Chassot Nadia (ELT) | 25. Rieder Emmanuel (GCD-PLRT), arrivée tardive |
| 9. Dolder Christophe (GCD-PDC) | 26. Rieder Lionel (GCD-PLRT) |
| 10. Ducraux Armand (ELT) | 27. Ros Jean-Paul (PSLT) |
| 11. Geijo José Luis (GCD-PLRT), arrivée tardive | 28. Röthlisberger Jean Dominique (GCD-PLRT) |
| 12. Glardon Philippe (PSLT) | 29. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 13. Gomes Bruno (PSLT) | 30. Ryser Frédéric (GCD-PLRT) |
| 14. Gligorov Ivan (PSLT) | 31. Ted Smith (GCD-PLRT) |
| 15. Homberger Jan (GCD-PDC) | 32. Suter Laurent (GCD-PDC) |
| 16. Jolidon Daniel (GCD-PLRT) | 33. Vaucher Pascal (ELT) |
| 17. Lauper Theresia (ELT) | |

Excusé(e)s :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| 1. Burgdorfer Claude (GCD-PLRT) | 5. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 2. Fridez Alain (GCD-PLRT) | 6. Muster Michel (PSLT) |
| 3. Gerbex Jean-Charles (GCD-PLRT) | 7. Perret Pascal (GCD-PLRT) |
| 4. Maire Pierre Olivier (ELT) | |

Absent(e)s : ---

1 siège est vacant (PSLT).

Par conséquent, **la majorité est fixée à 16.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Yannick Butin (GCD-PLRT), président
Martin Eugster (ELT), vice-président
Maurice Binggeli (PSLT), secrétaire
Heinz Hoffmann (GCD-PLRT), vice-secrétaire
Daniel Rotsch (PSLT), membre

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2018

Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

3. Nomination du bureau du Conseil général

Le nouveau bureau tel que présenté ci-dessous est soumis au vote de l'assemblée et est accepté à l'unanimité.

Présidente :	Nadia Chassot (ELT)
Vice-président :	Lionel Rieder (GCD-PLRT)
Secrétaire :	Philippe Mattmann (PSLT)
Vice-secrétaire :	Patrick Albert (GCD-PLRT)
Questeurs :	Manuel Carneiro Costa (PSLT)
	Elie Pecoraro (GCD-PLRT)

- Applaudissements -

Le président adresse ses remerciements à l'assemblée et accorde 5 minutes d'interruption de séance afin que le nouveau bureau prenne place.

A la reprise des débats, **la présidente** adresse les mots suivants à l'assemblée : « Mesdames, Messieurs, chers collègues, en préambule, je tiens à vous remercier de la confiance que vous m'accordez et j'espère être à la hauteur de cette tâche tout au long de ce mandat.

Je souhaite remercier tout particulièrement le président sortant et mon mentor Monsieur Jan Homberger qui a pris la peine de me préparer à cette tâche. Je compte donc sur le soutien et la compréhension de chacun et chacune d'entre vous pendant cette année. D'avance, un grand merci. Je me permets d'offrir à Monsieur Homberger un objet qui lui permettra, je l'espère, d'arrêter, rien qu'un instant, le temps qui est tellement précieux pour beaucoup de personnes et passe si vite en lui rappelant, pourquoi pas, les souvenirs de son année passée à siéger à la présidence du Conseil Général.

En ce qui concerne l'organisation, je reprendrai celle de mon prédécesseur, à savoir : lecture relativement courte des arrêtés qui seront pris point par point.

Je demande aux personnes qui souhaitent prendre la parole de bien vouloir le faire au moyen de leurs porte-noms et si possible de manière horizontale, ceci afin d'éviter que je ne finisse avec un torticolis. En effet, cette pratique permettra une identification correcte de chacun et chacune et, au demeurant, un bon exercice pour tous.

Même si parfois les avis divergent, je souhaite que nous conservions toujours une bonne collégialité. En effet, nous nous devons de ne pas perdre de vue que nous œuvrons en priorité pour le bien-être de notre commune.

Je souhaite remercier ma famille, ici présente, pour sa précieuse aide et son soutien pendant ce mandat. Et maintenant, je vous invite à poursuivre avec l'ordre du jour, à savoir le point 4.

➤ Arrivée de José Luis Geijo (GCD-PLRT) et départ de Jan Homberger (GCD-PDC).

4. Nomination d'un membre de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération en remplacement de Frédéric Ryser, démissionnaire

Est élu tacitement : **Laurent Amez-Droz** (PLRT)

- Applaudissements -

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Yanick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, les comptes 2017 sont bons !

Les comptes 2017 sont aussi les premiers sous la forme MCH2. Qui dit premiers, dit nécessairement ajustement de certains défauts de jeunesse. Vous avez une longue liste de corrections dans le plan

comptable en annexe et ces corrections ont déjà été annoncées dans le budget 2018. Il y a aussi quelques lignes budgétaires qui ont été oubliées, ce qui explique certains 0 dans la partie budget de ces comptes.

Les comptes 2017 sont aussi en ligne avec la LFinEC, à l'exception du tableau des flux de trésorerie qui ne peuvent pas encore être édités par notre logiciel comptable et nous sommes plusieurs communes à être dans cette situation, ce n'est pas uniquement La Tène. Le retraitement du patrimoine financier n'a pas été effectué et le service des communes a accepté son report à l'automne 2018.

Vous pouvez constater de grandes variations au bilan. Ces variations sont principalement dues au retraitement du patrimoine administratif qui a permis de dégager 21.3 millions de francs dans une réserve. Certains échanges ont été aussi effectués entre les patrimoines administratifs et financiers. Le camping est passé en patrimoine financier, Auguste Bachelin 4 avec le bâtiment de la commune est passé en patrimoine administratif et ce bâtiment-ci est passé en patrimoine administratif. Tous ces changements ont été effectués pour s'aligner avec les affectations dans les comptes et en relation avec leurs usages principaux.

L'année 2017 a été excellente. Nous avons pu sortir un bénéfice de près de 1.5 million, ce qui permet de reconstituer un peu de fortune et aussi d'augmenter de 900'000 francs une provision pour le versement à Prévoyance.ne supplémentaire en 2019, provision qui a été prélevée à la réserve de retraitement du patrimoine administratif. Une autre réserve a été créée, celle de politique conjoncturelle avec 9.7 millions qui permettra de compenser certaines éventuelles baisses de revenus fiscaux les années à venir. Enfin, la dette a pu être baissée de 5 millions cette année.

En ce qui concerne les charges, nous avons une baisse des biens, services et marchandises d'environ 150'000 francs grâce à des efforts internes de rationalisation et d'optimisation ainsi qu'à l'investissement effectué en 2016 sur la téléphonie IP qui porte ses fruits cette année. Les charges de transferts qui sont les charges des différents syndicats, associations intercommunales et du canton sont aussi en légère baisse. L'EOREN, le syndicat des pompiers, la Châtellenie et la péréquation financière participent à cette baisse globale de 100'000 francs. Enfin, nous avons effectué plus d'attributions à des réserves en lien avec les taxes que nous verrons juste après.

Les revenus sont en hausse grâce, principalement, aux revenus fiscaux qui augmentent d'un million et ce dans toutes les catégories. Celles des personnes physiques comme les rappels d'impôts, les impôts sur la fortune et les revenus dans cette année ou des années précédentes. Tous les impôts des personnes morales sont aussi en hausse comme ceux sur le bénéfice, le capital ou le fonds de répartition cantonal. Attention cependant à l'effet unique de certains postes qui ne permet pas de dire que cette embellie sera pérenne. La perception des taxes pour les comptes autoporteurs, essentiellement celle des eaux usées, est en hausse ce qui a permis d'alimenter davantage la réserve liée. Finalement, des revenus de transferts sont en hausse, mais ceci est essentiellement dû à un oubli dans le budget 2017, comme je vous le disais au début, concernant certains bâtiments loués à l'EOREN.

Concernant les investissements, nous avons cette année un taux d'endettement selon notre règlement communal sur les finances de 33% et une capacité d'investissement de 4.6 millions en lien avec notre bon résultat. Nous n'avons cependant effectué que 1.05 million d'investissement pour des raisons techniques mais aucunement financières. Nous respectons donc largement notre frein à l'endettement.

Je vous remercie de votre attention. »

✎ Arrivée de Michel Montini (GCD-PLRT), la majorité reste à 16.

La présidente donne la parole à la commission financière.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, votre commission financière se réjouit d'un résultat qui, cette année encore, joue avec la couleur noire et sans la moindre trace de rouge, ce qui, financièrement parlant, est une nouvelle réjouissante. 2017 a été une année du changement à bien des égards et, de ce fait, en fait une année qu'il est difficile de comparer avec les précédentes.

Premièrement, ce fut l'année du grand chamboulement comptable avec le passage au référentiel comptable « MCH2 ». Pour la plupart d'entre vous, cela ne signifie probablement pas grand-chose, ou peut-être même rien du tout. Bien que l'on parle toujours bel et bien de comptabilité, ce modèle comptable impose un nouveau plan comptable, une nouvelle manière de travailler et, surtout, se rapproche inexorablement à bien des égards de ce qui se fait dans le privé. Que ce soit en terme de règles, de « best practice » et, surtout, en terme de présentation.

En effet, cette année la présentation des comptes que vous avez reçue peut être définie de nouvelle au niveau de notre commune. Vous l'aurez probablement remarqué en parcourant les comptes, le plan comptable a passablement changé et de nombreuses opérations ont dû être comptabilisées pour passer du référentiel « MCH1 » au référentiel « MCH2 ». Manque encore cependant la réévaluation du patrimoine financier et la mise en place d'un tableau des flux de trésorerie. Rien de très alarmant en soi, mais travail qui sera réalisé par notre exécutif en 2018. Notons que ces deux derniers points n'ont pas d'impact au niveau du résultat des activités d'exploitation ou du compte de résultats.

Au niveau du résultat annuel 2017, que nous pouvons qualifier de tout-à-fait réjouissant, nous pouvons compter sur un excédent de recettes de 1.46 millions de francs, qui mérite d'être brièvement analysé.

En comparaison avec 2016 qui avait dégagé un excédent de recettes d'environ 320'000 francs et une période de 2010 à 2016 qui a enregistré un excédent de charges cumulées, dit plus simplement une perte de plus de 8 millions, il était grand temps de repasser du côté obscur de la force, autrement dit, dans les chiffres noirs.

Plusieurs mécanismes expliquent cela. Premièrement, la péréquation financière. Notre participation à la péréquation intercommunale a fondu comme neige au soleil, passant d'une moyenne de plus de 4 millions par année à, à peine plus d'une centaine de milliers de francs en 2017. Cet effet est presque uniquement dû à l'augmentation de notre coefficient fiscal en 2015, qui déploie ses effets encore sur 2017. Ensuite, un point d'impôt en forte hausse de 5'605 francs passant à 160'334 francs par point d'impôt, soit +3.6%. Des rattrapages d'impôts et une maîtrise des charges expliquent également en partie cette embellie.

Mais que l'on ne s'y trompe pas, il faut rester prudent et vigilant, continuer de renflouer le navire, poursuivre les efforts pour réduire la dette tout en continuant de surveiller de manière la plus stricte possible nos investissements et la gestion de nos coûts de fonctionnement.

Pour le surplus, je ne veux pas répéter ce que notre Conseil communal a déjà très bien expliqué dans son rapport des comptes 2017.

Par contre au chapitre des points que votre commission a débattu il y en a certains que j'aimerais partager.

Premièrement, la dette et la gestion des liquidités. Avec un endettement d'environ 37 millions de francs, votre commission trouverait judicieux qu'il soit apporté un soin particulier à la manière dont la commune renouvelle ses emprunts, ainsi qu'aux conditions appliquées à ses derniers. Bien entendu, en bannissant de toute réflexion la notion de spéculation sous quelque forme qu'elle soit. Les taux à court terme étant particulièrement bas, voir négatifs dans certains cas, il pourrait être intéressant de réduire nos charges et profiter de quelques opportunités de marché. Au niveau de la gestion des liquidités, nous demandons de bien faire attention de travailler en mode « flux tendus », en évitant au maximum les excédents de liquidités inutiles et coûteux en ses temps de taux négatifs qui semblent d'ailleurs vouloir s'installer dans la durée.

Un deuxième point également intéressant est celui des charges moyennes de transfert données par l'EOREN, par élève de cycle 1, 2 et 3. En dehors du cycle 2, ces coûts sont en constante augmentation depuis 2015. Les coûts totaux liés à ces cycles 1 à 3 progressent légèrement. Il ne faut donc pas perdre de vue que, chaque fois qu'un nouveau quartier sort de terre et que de nouvelles familles viennent s'y installer, si la manne fiscale que ces nouveaux contribuables représentent signifie un excédent de recettes, elle signifie également plus de coûts d'écologie, et parfois beaucoup, dont il ne faudra pas oublier de tenir compte lors de l'élaboration de notre budget.

Concernant ce point soulevé de l'EOREN, votre commission aimerait également que les conditions et le calcul lié au dédommagement versé par l'EOREN pour l'utilisation des bâtiments scolaires de notre commune puissent être rediscutés périodiquement et adaptés aux coûts réels.

Troisième point de la revue des comptes 2017 : il n'est pas possible à notre organe de révision de réellement attester de l'existence d'un système de contrôle interne digne de ce nom. Bien que ce point ait déjà été mentionné l'année passée par mon prédécesseur et que l'organe de révision des comptes ordinaires 2017 ait poliment écrit dans son rapport, je cite : « nous relevons qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil communal est en cours d'établissement », cela ne signifie pas pour autant qu'il nous ait été remis un rapport attestant la mise en place de processus et de contrôles forts, documentés et rigoureusement appliqués.

Votre commission vous rappelle et insiste que même si elle ne doute pas que des contrôles existent et qu'ils permettent d'éviter des dérapages, leur documentation et leur systématique sont cependant perfectibles. Nous sommes absolument conscients que cela nécessite des ressources et du savoir-faire, mais il est urgent que l'exécutif s'empare très sérieusement du thème et puisse attester de progrès significatifs en la matière. Nous avons cependant bon espoir de pouvoir recevoir un rapport d'audit pour les comptes 2018 stipulant qu'un système de contrôle interne existe et est appliqué. Votre commission se tiendra au courant de l'évolution de ce point.

Finalement, votre commission n'a pas pu se faire remettre de lettre de recommandation de la part de l'organe de révision. Nous avons demandé et attendons ce document de la part de notre exécutif pour notre prochaine séance de commission, agendée début septembre.

Heureuse de voir que nos finances continuent de s'assainir - comme en témoignent un compte de fonctionnement excédentaire, une capacité d'autofinancement robuste, une fortune en cours de reconstitution et une dette maîtrisée - mais soucieuse d'une poursuite de l'effort d'économie et de la création d'un système de contrôle interne performant, votre commission a un bon sentiment pour le futur de notre commune. Elle tient à remercier l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion financière de notre collectivité pour l'excellent travail réalisé dans cette première phase de transition vers un « MCH2 » totalement maîtrisé et vous invite, à l'unanimité des membres présents lors de sa séance du 12 juin dernier, à accepter les comptes qui vous sont soumis ce soir. Merci. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, avant tout, l'ELT tient à remercier l'administration et le Conseil communal, non seulement pour la qualité de la présentation des comptes 2017, mais surtout pour tout le travail qui a été nécessaire en amont, avec notamment le passage de « MCH1 » à « MCH2 », ainsi que le retraitement du patrimoine administratif, pour aboutir finalement au document soumis ce soir à notre approbation.

Suite au changement de méthode comptable, les comptes 2017 sont difficilement comparables aux comptes des années précédentes. On peut cependant constater que la contribution 2017, versée à la péréquation financière par la commune de La Tène, s'est réduite de plus de 90% par rapport à 2016, passant de 1'485'703 francs à 147'969 francs.

Cette embellie pourrait néanmoins être de courte durée, puisque les différents volets du système de péréquation sont en cours de révision. Pour l'instant, l'excédent de recettes du compte de fonctionnement 2017 a permis de reconstituer un embryon de fortune.

C'est donc avec un grand soupir de soulagement que les membres de l'ELT approuveront les comptes 2017. »

Michel Montini (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance du 12 juin 2018, le groupe PLR-PDC a pris note du résultat des comptes 2017. Il a décidé à l'unanimité des voix, moins une abstention, d'approuver les comptes.

Nous avons fait les réflexions suivantes : si l'on peut évidemment se réjouir du résultat présentant un excédent de recettes inespéré de plus de 1,4 million de francs, dépassant largement les prévisions du budget de 1 million de francs, il ne faut pas perdre de vue les éléments suivants :

- cet excédent est en partie dû à des éléments non prévus, sur lesquels on ne peut compter à l'avenir
- les contribuables laténiens ont fait un effort et des sacrifices très importants, par une hausse importante des points d'impôts
- le but d'une commune n'est pas de thésauriser mais d'atteindre l'équilibre des comptes
- le groupe PLR-PDC suivra de près l'évolution des comptes durant ces prochains mois
- si les résultats positifs se confirment, ils ne devront en aucun cas conduire à une augmentation de dépenses déjà importantes pour une commune de notre taille, mais il faudra retrouver une fiscalité plus douce, en adéquation avec nos besoins avérés

Jean-Paul Ros (PSLT) s'exprime au nom du PSLT qui approuve les comptes tels que présentés.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 31 voix et 1 abstention.

La présidente procède à la lecture des comptes, cahier par cahier (ndlr : seules les interventions sont indiquées).

Cahiers 1 à 4 / la parole n'est pas demandée

Cahier 5

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) demande au Conseil communal de rappeler au Conseil général les principes régissant la répartition du produit de l'impôt provenant des personnes morales entre l'Etat et les communes.

Yannick Butin (CC) : Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour répondre à la question, je vais m'appuyer sur un exemple. Prenons une entreprise qui paie ses impôts sur notre commune et qui paie 200 francs d'impôts : 124 francs, à plus ou moins 1 franc car cela change souvent ces temps, vont dans les recettes du canton ; sur les 76 francs qui restent, 70% sont perçus par la commune, soit 53 francs ; ensuite 15% vont dans un fonds cantonal lié aux habitants et 15% dans un fonds cantonal lié aux emplois, soit 11.50 francs chacun, dans lesquels toutes les entreprises du canton contribuent. Ces différents fonds sont ensuite redistribués à toutes les communes du canton en fonction de leur nombre d'habitants et d'emplois sur leur territoire. Cela fait pour La Tène environ 5% du fonds cantonal lié aux emplois et 3% de celui lié aux habitants.

Si je résume, 200 francs payés par une entreprise sont répartis en 124 francs pour le canton, 53 francs pour la commune et 11.50 francs pour chacun des 2 fonds cantonaux liés aux emplois et aux habitants desquels on reçoit respectivement 5% et 3%. »

✚ Arrivée d'Emmanuel Rieder (GCD-PLRT). En conséquence, la majorité passe à 17.

Cahiers 6 à 8 / la parole n'est pas demandée

Le rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2017 est accepté par 30 voix et 2 abstentions.

Yannick Butin (CC) : « Je vous remercie de votre confiance. Je remercie aussi l'administration mais surtout l'administrateur qui a permis d'effectuer dans les temps la clôture de ces comptes, ce qui a représenté un réel défi. »

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création d'un règlement d'utilisation du fonds communal de l'énergie

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Présentation du rapport par **Daniel Rotsch** (CC).

La présidente donne la parole aux commissions concernées.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, votre commission s'est réunie en date du 5 juin 2018 afin de débattre de l'objet qui nous concerne, à savoir, la création d'un règlement d'utilisation du fonds communal de l'énergie.

Tout cela nous a paru très bien et très intéressant mais surtout indispensable, car comme le dit l'adage : « pas de règlement, pas de fonds ».

Cependant, après une courte discussion et les clarifications d'usage prises auprès de nos conseillers communaux présents, et par soucis de transparence, il nous a paru qu'il manquait un certain nombre de garde-fous à ce règlement, pas assez fort à notre avis. En effet, d'une part, il nous semble manquer un élément empêchant de puiser dans ce fonds plus qu'il ne peut donner et, d'autre part, le fait qu'il doit nous être rapporté comment ce fonds a été utilisé.

De ce fait, la commission financière propose un amendement à l'article 3, qui, à notre avis, devrait être complété par 2 alinéas complémentaires.

Dans la pratique, cela se présenterait sous la forme de l'introduction d'un numéro d'alinéa 1 qui contiendrait le texte inchangé de l'Art. 3 tel que proposé par le Conseil communal.

L'alinéa 2 se présenterait sous la forme suivante : « Le fonds communal pour l'énergie ne peut présenter un solde négatif lors du bouclage ordinaire des comptes, de même qu'il ne peut y être attribué plus de projets qu'il ne puisse financer ou supporter financièrement ».

La raison de cette demande est liée au fait que l'on doit, à notre avis, gérer ce type de fonds sans pouvoir dépenser plus qu'il n'y a à disposition, donc, pas de crédit.

L'alinéa 3 se présenterait sous la forme suivante : « Le Conseil communal renseigne annuellement sur l'utilisation du fonds durant l'année écoulée ».

Bien que le Conseil général soit informé de l'utilisation de ce fonds au travers des différentes demandes de crédit émises par le Conseil communal, il nous semble judicieux de pouvoir être renseigné au niveau des activités liées à ce thème et effectuées durant l'année, ce, sous la forme que décidera le Conseil communal. Nous ne voulons pas forcément un énième rapport au Conseil général. Cela pourrait être par exemple, considéré dans le rapport des comptes annuels. Libre choix à notre Conseil communal.

De ce fait, la commission financière a émis un préavis positif quant à l'introduction de ce nouveau règlement amendé et recommande de l'accepter sous sa forme amendée. Merci. »

Manuel Carneiro Costa (PSLT), au nom de la commission des travaux publics et des services industriels : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la constitution d'un fonds communal de l'énergie est une excellente opportunité pour la commune d'instaurer une politique énergétique pour promouvoir, entre autres, le développement de nombreux projets liés aux énergies renouvelables et à l'assainissement énergétique des bâtiments de la commune.

L'alimentation de ce fonds doit se faire par la redevance communale à vocation énergétique, prélevée sans exception auprès de tous les usagers, sachant que si ce fonds n'est pas utilisé au niveau communal, la somme serait versée au fonds cantonal.

Grâce à ce fonds, notre commune disposerait de moyens pour financer des mesures d'optimisation en matière d'énergie concernant des projets communaux.

Au final, les membres de la commission TPSI émettent, à l'unanimité, un préavis favorable à la création d'un règlement d'utilisation du fonds communal de l'énergie. »

Ted Smith (GCD-PLRT) prend la parole au nom de la commission de l'environnement et du développement durable et informe du préavis favorable de celle-ci.

La présidente donne à présent la parole aux groupes.

Michel Planas (ELT) au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en novembre 2017, nous avons adopté le règlement d'approvisionnement en électricité. Il est dans la suite logique de procéder aujourd'hui à l'acceptation d'un règlement portant sur l'utilisation du fonds lié à cet approvisionnement.

Lors de sa séance de préparation, l'ELT a soutenu à l'unanimité des membres présents le règlement et l'amendement proposé par la commission financière. »

Michel Montini (GCD-PLRT) au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance du 12 juin 2018, le groupe PLR-PDC a pris note du rapport du Conseil communal. Il a pris note également des amendements proposés par la commission financière.

Notre groupe a décidé de soutenir ce projet avec les amendements proposés par la commission financière, amendements qui sont tout à fait opportuns et qui permettent de garder une maîtrise des comptes.

Le premier amendement (nouvel alinéa 2), ainsi libellé de la commission financière, a obtenu notre adhésion unanime.

Le deuxième amendement (nouvel alinéa 3), ainsi formulé, a séduit une large majorité de nos membres. »

Belul Bajrami (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la loi sur l'approvisionnement en électricité a permis de renforcer la base légale des deux redevances : la première au titre l'utilisation du domaine public ; la seconde sous la forme d'une redevance à vocation énergétique. On relèvera que si les communes renoncent à utiliser les recettes de la redevance à vocation énergétique pour l'alimentation d'un fonds communal pour l'énergie, le montant est versé au fonds cantonal pour l'énergie.

Cette redevance, respectivement le fonds communal pour l'énergie, contribue à soutenir des projets visant à économiser de l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique ou à promouvoir des énergies renouvelables.

Le fonds communal pour l'énergie participe au financement de mesures concernant le patrimoine purement communal, que ce soit des bâtiments communaux ou des équipements communaux tels que le parc de véhicules. La promotion de la mobilité profitera également des ressources de ce fonds.

Le fonds communal de l'énergie est également pensé pour subventionner des projets d'énergies renouvelables privés et pour des participations dans des projets de plus ou moins grande envergure, comme une installation de chauffage à distance, par exemple.

Le Conseil communal propose, par le biais de ce projet de règlement, de consacrer les ressources du fonds communal pour l'énergie uniquement au bénéfice de mesures et des projets qui concernent le patrimoine communal. Autrement dit, optimiser en premier lieu le patrimoine et les équipements communaux.

Le groupe socialiste soutient ce point de vue qui lui semble raisonnable et qui permettra de mettre en avant l'exemplarité dont doit faire preuve la commune quant à son efficience énergétique. Le groupe socialiste reste également ouvert, à terme, pour revoir la politique de prise en charge financière de ce fonds communal pour l'énergie, une fois que l'optimisation énergétique communale aura déployé tous ses effets et qu'elle aura été démontrée. Car la production d'énergie renouvelable et au niveau local, doit devenir un objectif prioritaire.

Le groupe socialiste soutiendra le projet de règlement proposé par le Conseil communal. »

Sur demande de l'assemblée, **la présidente** accorde une interruption de séance de 5 minutes.

A la reprise des débats, la parole est accordée à Laurent Suter.

Laurent Suter (GCD-PDC) fait référence au poste « achat de véhicule électrique », mentionné en page 3, qui est évoqué comme exemple de moyen visant une économie d'énergie. Bien que l'utilisation de véhicules électriques non polluants soit une bonne chose, il estime que cette bonne intention ne va pas dans le sens d'une économie d'énergie car l'efficacité énergétique d'un véhicule n'est pas bonne selon lui. Il précise toutefois qu'il s'agit là d'un détail de mise en page et que le projet est bon.

Jean-Paul Ros (PSLT) informe que le PSLT soutient le 2^e amendement, qui porte sur le devoir d'information du Conseil communal, mais pas le 1^{er} amendement.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT) répond en se référant aux principes comptables prévus par « MCH2 » et qui, sans garde-fou, permettrait de parvenir à un solde négatif du fonds communal.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** procède au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

La présidente procède à la lecture de l'arrêté amendé, au vote de l'amendement déposé par la commission financière et passe au vote des alinéas.

Les alinéas 1 et 2 sont acceptés par 26 voix contre 5.

L'alinéa 3 est accepté par 31 voix et 1 abstention.

La présidente procède à la lecture de l'arrêté amendé, article par article. La présidente passe au vote de l'arrêté et son règlement qui sont acceptés à l'unanimité.

Daniel Rotsch (CC) remercie l'assemblée.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 200'000 francs pour l'acquisition d'un véhicule poids-lourd de voirie

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) projette une présentation qu'il commente. En synthèse, les communes avoisinantes possèdent toutes au moins un véhicule lourd, hormis Saint-Blaise. Il argumente également la nécessité d'un tel véhicule, notamment par sa grande capacité de charge utile, pour permettre au service de voirie d'accomplir ses tâches de manière adéquate et efficace.

La présidente donne la parole aux commissions concernées.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, votre commission s'est réunie en date du 5 juin 2018 afin de débattre, entre autres, de la demande de crédit d'engagement de 200'000 francs pour l'acquisition d'un véhicule poids-lourd de voirie.

Après avoir été informé par nos conseillers communaux présents, la discussion a surtout tourné autour du fait, vu la somme tout de même en jeu pour ce type d'outil, de savoir s'il n'était pas possible de :

1. trouver une autre solution plus économique, en choisissant une marque ou un modèle moins exclusif et tout aussi adapté à nos besoins communaux.
2. retarder l'investissement en faisant encore durer un peu le véhicule actuel.
3. trouver un moyen de rentabiliser l'objet en question, par exemple en le partageant avec d'autres communes, afin d'en limiter les coûts d'exploitation et d'amortissements, en sachant que peut-être un jour, durant la durée de vie de ce véhicule, nous serons amenés à rejoindre nos forces intercommunales en une seule et même entité.

Concernant la solution « plus économique », notre Conseil communal nous a certifié qu'il nous proposait, ce qui à ses yeux et suite à ses analyses, était la solution la plus économique et qu'aucune autre solution n'était envisageable en terme de type de véhicule. Il s'agit d'une question de charge utile et de rayon de braquage. N'étant pas spécialiste en la matière, sans pouvoir vraiment argumenter pour ou contre, nous en prenons note.

Quant à retarder l'investissement, bien que cela soit toujours possible, cela semble être trop risqué en terme des frais d'entretien et d'expertise qui devront être investis dans un camion, certes pas si vieux, mais pas dans un état de prime jeunesse.

Pour ce qui est du prêt ou de l'investissement intercommunal, la réponse a été on ne peut plus claire de la part de notre Conseil communal : non, d'aucune manière.

Il semblerait en effet que le partage intercommunal n'apporte en principe que son lot de désolation pour ce qui est du respect du matériel. Cependant, en terme de respect du matériel, si un tel engin est hors service après 18 années de bons et loyaux services et une intensité d'utilisation somme toute pas trop élevée, il semble tout à fait possible de penser que nous devrions peut-être également nous améliorer en terme d'entretien et respect du matériel au sein même de notre propre et belle commune. Cela permettrait peut-être d'encore prolonger la vie de ce type de véhicule et de retarder de tels investissements. En terme de partage intercommunal, il semble également difficile de partager un tel engin dans des moments critique ou de crises quand tout le monde veut le véhicule en même temps. Ce que nous pouvons facilement nous imaginer peut-être dans le cas du déneigement par exemple, mais n'y aurait-il vraiment pas d'autre possibilité ?

Pour toutes ces raisons, et malgré un coût d'investissement nous paraissant tout de même très élevé à l'échelle de notre commune, la commission financière a émis, à l'unanimité de ses membres présents, un préavis positif quant à l'acquisition de ce nouveau véhicule. Merci. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de la commission des travaux publics et des services industriels : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission des TPSI s'est réunie une première fois le mardi 15 mai pour étudier la demande de crédit d'engagement de 215'000 francs pour l'acquisition d'un véhicule de voirie.

Le rapport présentait la comparaison de trois modèles de véhicules de voirie, mais aucun n'était basé sur un véhicule utilitaire conventionnel de 3,5 tonnes. De surcroît, certains points du cahier des charges nécessitaient des précisions. Une deuxième séance fut donc agendée le mercredi 23 mai de la semaine suivante.

Entre-temps les services techniques de la commune se lançaient dans un véritable marathon afin de préciser le cahier des charges, réunir les offres pour deux utilitaires de 3,5 tonnes avec toutes les options requises et établir un tableau comparatif avec le véhicule préalablement retenu. Alors que la différence

du prix de base (prix catalogue) entre un utilitaire de 3.5 tonnes et le véhicule AEBI était de l'ordre de 100'000 francs, la différence n'était plus que de 20'000 francs après avoir ajouté les options nécessaires et tenu compte de la reprise de l'ancien véhicule ainsi que des différents rabais octroyés.

Or, si sur le plan financier le véhicule utilitaire de 3,5 tonnes conservait un léger avantage, sur le plan technique il se révélait incapable de satisfaire à plusieurs points du cahier des charges, notamment la charge utile, contrairement au véhicule AEBI. L'exercice n'a cependant pas été inutile. D'une part, la commission a pu acquérir la conviction que le véhicule AEBI était le mieux adapté, d'autre part l'analyse méticuleuse des différentes options a permis de ramener la demande de crédit à 200'000 francs.

C'est à l'unanimité que les membres de la commission des TPSI vous recommandent d'accepter ce crédit de 200'000 francs. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Soorekha Bhimjee (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les membres de la section socialiste de La Tène ont débattu lors de la séance de groupe du 12 Juin 2018 concernant la demande de crédit d'engagement de 200'000 francs pour l'acquisition d'un véhicule poids-lourd de voirie.

Pour le groupe socialiste, la demande n'est pas remise en question, l'utilité est avérée. Le travail de recherche d'alternative a été fait. Le groupe socialiste a accepté à l'unanimité. Merci pour votre attention. »

Lionel Rieder (GCD-PLRT) prend la parole au nom du GCD et informe que le groupe approuve la demande de crédit.

Fernando Pires Gomes (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames Messieurs, le groupe de l'entente de La Tène s'est réuni afin d'étudier le rapport du Conseil communal pour la demande de crédit d'engagement de 200'000 francs pour l'acquisition d'un véhicule poids lourd de voirie. L'ensemble des membres présents ont voté favorablement à ce crédit. Merci. »

La présidente ouvre la discussion d'ordre général.

Christophe Dolder (GCD-PDC) relate qu'il avait un point de vue négatif avant ce soir. Toutefois, la présentation des véhicules en pré-séance l'a convaincu du contraire. Selon lui, le véhicule retenu par le Conseil communal est en tous points adaptés aux besoins communaux. Il votera ce soir en faveur de l'acceptation du crédit demandé. Il présente ses excuses auprès de l'administrateur.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

La présidente procède à la lecture de l'arrêté, article par article. La présidente clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 30 voix contre 1 et 1 abstention.

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) remercie l'assemblée pour la confiance accordée au Conseil communal.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de la stratégie politique d'aménagement de la commune de La Tène

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le lancement de la procédure de révision du plan d'aménagement local (PAL) régissant l'aménagement du territoire à l'échelle communale de La Tène intervient à un moment propice.

En effet, suite à l'acceptation en votation en 2013 de la première phase de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, les cantons disposent de cinq ans pour réviser leur plan directeur cantonal respectif afin de faire correspondre la vision des Autorités cantonales au nouveau droit.

Le canton de Neuchâtel a choisi de demander aux régions qui le constituent de réaliser leur plan directeur régional (PDR) afin de remonter au PDC les spécificités de chacun. Le PDR de la Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL), dont la commune de La Tène fait partie, est en phase d'approbation auprès du canton, au même titre que le PDR voisin de l'Entre-deux-Lacs qui concerne également La Tène.

La révision du PAL de La Tène permettra non seulement d'harmoniser la réglementation communale, La Tène étant née d'une fusion en 2009, mais se place également dans la continuité de l'adaptation des outils d'aménagements du territoire pour répondre aux nouveaux enjeux de l'urbanisme.

La priorité est également donnée à une densification mesurée en exploitant les terrains à l'intérieur des périmètres compacts des agglomérations ainsi qu'à une optimisation de l'utilisation du sol pour les constructions, de manière à cesser l'étalement urbain. Il est également nécessaire de densifier stratégiquement les différents pôles, en y reconvertissant les friches industrielles par exemple.

La stratégie communale d'aménagement consacre aussi une grande part à la requalification des centres, notamment à Marin afin de régler les problématiques de circulation et de nuisances importantes dans ce secteur. Des visions aussi très ciblées font la spécificité de ce document, comme la volonté de repenser l'affectation de la zone industrielle des Marais. Ce sont là quelques enjeux qui soulignent le très grand travail de la commission PAL.

Plus qu'une simple démarche administrative, la révision du PAL s'inscrit dans une vision stratégique d'aménagement du territoire communal pour les 15 à 20 prochaines années. Le territoire est l'élément fondamental qui agit comme vecteur et révélateur de la qualité de vie des habitants. Raison pour laquelle son aménagement doit être pensé et discuté de manière très large au sein des autorités mais également de la population. Il doit par conséquent trouver un consensus de grande ampleur. C'est bien ce résultat qui est présenté dans ce rapport.

Enfin, l'avant-projet qui marquera la première étape de la deuxième phase de la procédure de révision du PAL comprendra cinq composantes : diagnostic territorial, projet de territoire, pré-affectation, prédéfinition des études à mener et estimation des coûts. Ceci concrétisera les visions pour l'instant encore très macro du projet de territoire de la commission PAL et du Conseil communal, proposé et détaillé dans le rapport soumis à votre Autorité ce soir. Un vote à une forte majorité du Conseil général donnera un signal fort sous l'angle de la reconnaissance du travail fourni par la commission PAL, et aussi un signal clair de l'acceptation du socle politique de cette stratégie. »

La présidente donne la parole à la commission PAL.

Erich Brönnimann (ELT), au nom de la commission PAL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, guidée avec compétence pendant 7 séances par les 2 mandataires MM. Pierre Boillod et Nicolas Cardot durant la première phase d'études préalables, la commission a d'abord fait le constat de la situation communale actuelle. Ceci a permis de reconnaître les points qui importent le plus à être considérés dans le plan stratégique d'aménagement local. Les conclusions trouvées et répertoriées par la suite, serviront à prendre des décisions cohérentes par rapport à une vision à long terme.

Bien que parfois mis en doute par quelques commissaires impatients, le processus de définition des enjeux et des intentions s'est finalement avéré fort utile pour la compréhension de la complexité du sujet. Ce processus a non seulement résulté dans ce rapport complet et bien présenté, mais il a également aiguisé la vue des participant(e)s à ces séances sur l'impact que chaque décision prise aujourd'hui aura sur le futur développement de notre commune.

Ce rapport est nécessaire pour l'établissement du cahier des charges qui permettra de lancer les appels d'offres. C'est aussi une première préparation aux discussions politiques qui vont certainement avoir lieu déjà pendant la phase de la formalisation du PAL.

Les membres de la commission PAL ont accepté ce rapport à l'unanimité et vous proposent d'en faire autant. »

La présidente passe la parole aux groupes.

Pascal Vaucher (ELT) au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la moitié des conseillers généraux de l'ELT ayant participé aux travaux de la commission PAL, le débat au sein du groupe a été par conséquent relativement bref.

Je serai donc également bref. L'ELT approuve la stratégie de développement élaborée dans le cadre de la commission PAL et soutient les éléments énoncés dans la synthèse du document. »

Ted Smith (GCD-PLRT) prend la parole au nom du GCD et relate que celui-ci aurait apprécié pouvoir bénéficier de plus de temps. Dix points sont évoqués.

Jean-Paul Ros (PSLT) indique le PSLT acceptera ce rapport, notamment pour les raisons qui sont brièvement développées ci-après.

En introduction, il indique qu'il s'agit d'un thème politique central à l'échelle communale, que la démarche a du sens et que la méthode est adéquate : « On commence par le désir, la vision, l'utopie, puis l'on tend vers la concrétisation. »

S'agissant du document stratégie politique d'aménagement, la méthode par « mots-clefs » correspond à ce processus des priorités et des désirs avant leur concrétisation. Le support est clair, concis et compréhensible. Viendront ensuite la recherche de moyens et la résolution des frictions et incompatibilités entre souhaits et réalisation.

Concernant la démarche du PSLT, le travail accompli par la commission est reconnu. Le PSLT, en tant qu'acteur politique de la cité, souhaite apporter sa représentation du futur aménagement du territoire. Ainsi, il propose quelques idées/questions à ajouter/retrancher aux divers enjeux du document :

- Enjeu 1 :
 - Continuité du bâti : quelle est la nécessité de cet objectif ?
 - Signalétique : ce secteur doit faire l'objet d'une signalétique plus précise, prévenant les cyclistes des divers dangers.
- Enjeu 2 :
 - Requalification de l'espace public – place(s) du village : démarche louable mais n'a de sens que si l'humain et ses activités (sportives, ludiques, sociales) est associé. Sans quoi l'on crée des espaces prétextes qui restent vides.
- Enjeu 3 :
 - Berges de la Thielle : dans la zone entre le camping et l'entreprise Bühler, des péniches de cette dernière empêchent l'accès à l'eau et gâchent le paysage. Cette situation est à assainir.
- Enjeu 5 :
 - Trajet cycliste entre Marin et Saint-Blaise (collège du Vigner) : ce parcours est complexe et dangereux. Il doit être sécurisé.
- Enjeu 6 :
 - Urbanisme industriel : construire tout ce qui peut l'être en sous-sol (laboratoires, dépôts, parking, etc.).
- Enjeu 9 :
 - Politique foncière : mettre sur pied les conditions à la création de coopératives d'habitations. Politique d'acquisition foncière par la collectivité, pour permettre ensuite la mise à disposition de terrains (via droits de superficie) aux futures coopératives.
- Enjeu 10 :
 - Trafic cycliste sur les rives : ce projet doit être abandonné dans les zones de protection de la nature.
- Enjeu 14 :
 - Nuisances sonores nocturnes des trains de marchandises (rue de la Gare et du Sugiez) : il est temps que la collectivité publique fasse appliquer les normes fédérales et cantonales anti-bruit.

En conclusion, il y a beaucoup à faire mais les prémices sont prometteuses.

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je me permets quelques mots à titre personnel concernant le rapport qui nous est soumis.

Tout d'abord pour souligner la qualité du document présenté et également pour remercier tous les acteurs qui ont contribué à sa réalisation. Dans les points très positifs, il y a tout d'abord la méthode, largement participative, puis le fond, matérialisé par les lignes fortes qui sont dégagées ; notamment les 17 enjeux.

Je peux souscrire à pratiquement l'ensemble des enjeux mais avec une grande réserve concernant l'enjeu numéro 10 nommé « mobilité douce le long des rives ». On parle d'itinéraire de cyclotourisme continu depuis Saint-Blaise jusqu'à Cornaux en page 33 du rapport et on relève que toute une partie de la commune « tourne le dos » au lac. On dit encore que « ceci est accentué par la présence de la forêt le long des rives qui coupe les vues sur le lac... ». La commission a émis le souhait de pouvoir se « réapproprier » le lac qui revêt une importance particulière pour la commune.

Permettez-moi de dire que cet enjeu me semble difficilement compatible avec l'enjeu n°14, nommé dégradation de la nature, dont l'objectif est la réduction des nuisances de bruit, pollution, spécialement avec le trafic. Pour rappel, le site de La Ramée est un lieu exceptionnel de biodiversité, imaginé y faire passer un itinéraire de cyclotourisme me semble être une erreur crasse. Le site de la Ramée fait partie de l'inventaire cantonal des objets à protéger. Il présente en outre des espaces spécialement favorables à la vie des espèces animales végétales indigènes, notamment celles qui sont rares ou menacées de disparition, qui jouent un rôle important dans l'équilibre naturel ou qui présentent un intérêt particulier pour la science et l'enseignement. L'association Birdlife nous rappelle qu'en raison de ses grandes zones de végétation riveraine et de divers groupements d'atterrissement rares, la rive Est du lac de Neuchâtel est un site de nidification et d'escale important pour les habitants des roselières. Le site de La Ramée offre ainsi des conditions optimales pour les limicoles qui y font escale.

Je ne vais pas faire mon ayatollah de l'écologie et demander ma carte chez les Verts, mais permettez-moi de m'inquiéter. Tout un chacun sait que notre planète souffre de l'empreinte écologique humaine. Il reste quelques allumés twitterisés, tel le Mickey qui gouverne la première puissance mondiale qui ne semblent pas l'entendre. L'homme doit faire attention de respecter ces équilibres et les habitants de notre beau pays ont cette sagesse qui fait de notre nation un lieu si préservé.

A l'image de ce qui se pratique au niveau national, nous nous devons, à notre échelle, de suivre les mêmes principes et de ne pas prendre de risque en protégeant de toutes nos forces les zones qui doivent l'être. Quiconque est passé par les chemins sauvages qui vont de la Musinière au Chalvairé savent que faire circuler des cyclotouristes par cet endroit engendrera irrémédiablement des nuisances pour la faune et la flore. Il faudra tout d'abord aménager cette piste, y faire des travaux, puis les cyclistes passeront en masse et perturberont les espèces rares et menacées qui y vivent. Nous ne devons pas faire ça, j'en suis convaincu. J'invite donc le Conseil communal à retirer l'enjeu n°10 de la stratégie qui nous est soumise au vote ou alors à procéder à un vote sur cette question. Je précise encore que notre Conseil général avait financé dans les années 90 le sentier nature présentant par des panneaux didactiques la qualité des espèces de cette forêt, de la roselière et du lac. Je profite de remercier le Conseil communal de toujours bien l'entretenir. Merci de votre attention. »

Daniel Rotsch (CC) s'exprime au nom du Conseil communal.

Jean-Paul Ros (PSLT) répond à l'intervention de Daniel Rotsch.

L'assemblée prend acte du rapport à l'unanimité moins 2 abstentions.

Daniel Rotsch (CC) remercie l'assemblée.

9. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le pôle de développement économique d'importance cantonale du Littoral Est

Le Conseil communal ne souhaitant pas prendre la parole à ce sujet, **la présidente** donne la parole aux groupes.

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 12 juin, le groupe PLRT-PDC a discuté du rapport d'information présenté par le Conseil communal.

C'est encore un rapport d'information, le deuxième en 3 mois, après celui du 15 mars. Le contenu nous renseigne sur l'avancement de ce projet qui, chiffres et dates à l'appui, s'approche à grand pas.

Le groupe PLRT-PDC souhaite s'exprimer sur ce dossier que va transformer notre commune. Nous pensons que les autres groupes le souhaitent également. Nous sommes donc très reconnaissants que Madame la présidente ait ouvert la discussion.

Si nous ne sommes pas invités ce soir à prendre quelque décision, même pas à prendre acte, nous souhaitons vous informer des débats au sein du groupe PLRT-PDC sur ce projet, car débat il a y eu. Les esprits commencent à chauffer, les avis commencent à diverger... il est donc nécessaire qu'on en parle dans ce parlement.

Dans ce dossier PDE, le canton est aux commandes, c'est lui qui décide, planifie, achète. La commune de La Tène s'engage, confirme, collabore et coordonne. Quant à la population, elle interviendra peut-être à la fin du projet, lorsqu'il s'agira de valider la mise à l'enquête du projet.

Je ne vais pas m'arrêter sur des chiffres et des plannings présentés dans le rapport, car ils sont préliminaires et partiels. Par contre, au nom du groupe PLRT-PDC, je souhaite faire une demande de principe au Conseil communal. Une réponse positive à notre demande apaiserait beaucoup de discussions, tant dans notre groupe que pour la population.

Nous demandons à ce que le Conseil communal obtienne du canton l'assurance que le bilan de ce projet qui va se mettre en place sur 10-15-20 ans sera positif pour la commune de La Tène. Je parle bien sûr d'un bilan financier, mais pas uniquement, car il y a beaucoup plus en jeu que des sous.

Mais d'abord les finances. Il est hors de question que nous allions financer des infrastructures et l'exploitation du PDE sans savoir comment ces investissements seront rentabilisés, ni quand. Nous n'en avons pas les moyens. A travers des taxes perçues 10 ans après notre investissement ? A travers l'impôt des entreprises ? Faut-il encore qu'ils en paient, et qu'ils en paient au canton et à la commune. Avec la cantonalisation des impôts de personnes morales, rien n'est moins sûr. Notre conclusion : c'est le canton qui commande, très bien, c'est lui qui doit payer.

Ensuite, il y a le bilan que je qualifierais de « qualité de vie » de nos concitoyens. Nous demandons également que ce bilan soit positif pour l'ensemble de la population. Nous ne connaissons pas encore les nuisances directes et indirectes du projet, tel que trafic et bruit, mais nous demandons au Conseil communal de s'assurer que le canton les élimine, les minimise ou les compense. Des mesures de compensation sont un instrument à ne pas oublier.

En conclusion, le groupe PLRT-PDC remercie le Conseil communal pour le rapport d'information et se tient à disposition du Conseil communal et du Conseil général pour poursuivre les discussions. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, contrairement au rapport précédent concernant la stratégie de développement, le rapport concernant le pôle économique a suscité un vif débat au sein du groupe de l'ELT.

Ce rapport va à l'encontre des conclusions de la commission PAL et également de certains concepts de la LAT qui tendent à valoriser en priorité les friches industrielles. Des friches (les anciennes serres) ont été identifiées au Nord de l'autoroute, proche de la sortie Saint-Blaise et d'une zone industrielle, de surcroît à deux pas du parc technologique Innoparc.

L'ELT désapprouve totalement l'emplacement choisi par l'Etat pour le pôle économique de développement, car il bloquera définitivement le seul axe de croissance futur de la commune, les 3 autres axes étant déjà bloqués, au Nord par l'autoroute, au Sud par le lac et à l'Ouest par la commune de Saint-Blaise.

De plus, le plan de circulation induirait une augmentation significative du trafic à l'échangeur de Thielle, échangeur déjà régulièrement saturé à l'heure actuelle et cela en contradiction avec l'enjeu 13 de la stratégie de développement.

L'ELT recommande au Conseil communal d'être proactif afin d'infléchir les intentions du Conseil d'Etat, et d'éviter de se retrouver dans une situation de type CENE où, au final, c'est tout le projet qui risque de tomber à l'eau. »

Jean-Paul Ros (PSLT) prend la parole au nom du PSLT et relate que les membres du groupe sont partagés quant à ce projet, car il signifie la perte de terres agricoles, des risques pour la qualité de vie et pour l'environnement.

Il signale que le PSLT ne soutiendra ce projet qu'aux conditions suivantes :

- développement de ce pôle en cohérence avec le PAL
- implantation d'industries non polluantes
- accessibilité n'induisant pas de nuisances dans les zones résidentielles
- réglementation communale qui demandera la végétalisation des bâtiments et l'exigence de normes sévères d'économie énergétique
- réflexion quant à l'implantation d'un éco-parc industriel (zone où les déchets de certaines entreprises sont les matières premières (pour la fabrication ou comme source d'énergie) des autres)

10. Interpellations et questions

Néant.

11. Lettres et pétitions

La présidente procède à la lecture du courrier du 3 mai 2018 de l'association de la Cité-Martini au sujet de la coupe d'arbres :

« Messieurs les conseillers communaux, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Par la présente, nous souhaitons vous informer qu'en date du 10 novembre 2017, tous les arbres fruitiers ainsi que les haies ont été rasés de la parcelle no 3595 du cadastre de Marin-Epagnier.

Nous ne pouvons que déplorer l'abattage de tous ces arbres qui conféraient au quartier de la Cité-Martini, une ceinture verte au milieu des zones industrielles, commerciales et des voies de communication. Cette zone tampon garantissait une réelle protection visuelle et sonore mais jouait également un rôle important pour la biodiversité en abritant de nombreuses espèces animales et végétales.

Les arbres fruitiers, bien que prospères et appréciés de tous, ne jouissaient malheureusement d'aucun statut de protection. Par contre, vous n'êtes pas sans savoir que les haies indigènes sont protégées par l'arrêté cantonal d'avril 2006 sur la protection des haies, des bosquets, des murs de pierres sèches et des dolines. Or, la parcelle 3595 du cadastre de Marin-Epagnier abritait 3 haies indigènes de plus de 10m de long chacune.

Nous souhaiterions savoir si la commune a été informée de cet abattage et si ce n'est pas le cas, comment se positionne-t-elle par rapport à ce sujet.

Les habitants de la Cité-Martini regrettent de ne pas avoir été avertis et de n'avoir pas pu proposer une alternative satisfaisante pour tous.

Soucieuse du devenir des alentours du quartier et pleine d'idées, la nouvelle association de la Cité-Martini souhaiterait être intégrée si un projet concernant cette parcelle venait à être déposé.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente et dans l'attente de vos nouvelles, veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations. »

12. a) Communications du Conseil communal

Heinz Hoffmann (CC) informe que les rehausseurs à la route de La Tène ont été abaissés.

Daniel Rotsch (CC) informe que la station VLS de la gare a été inaugurée le 28 mai 2018.

Martin Eugster (CC) souhaite la bienvenue au nouvel huissier Jahangir Rizvi qui est entré en fonction le 15 mars 2018.

Il informe du nouveau bureau du Conseil communal qui se compose ainsi :

Président :	Martin Eugster
Vice-président :	Maurice Binggeli
Secrétaire :	Heinz Hoffmann
Vice-secrétaire :	Daniel Rotsch
Membre :	Yannick Butin

Enfin, il souhaite un bel été à l'assemblée.

b) Communications du bureau du Conseil général

Aucune.

13. Divers

Christophe Dolder (GCD-PDC) salue la bonne conduite des travaux de la route de Wavre. Il exprime toutefois de l'inquiétude en raison des gravillons dans le virage.

Jean Dominique Röthlisberger (GCD-PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, toute bonne chose a une fin.

Après plus de 50 ans d'engagement politique sur le plan communal et cantonal, je quitterai la politique active et donc le Conseil général à l'issue de cette séance.

Mes engagements politiques durant ces années sur le plan communal :

- Dans les années 60 participation à l'assemblée communale de Thielle-Wavre avant la formation des Conseils généraux
- Élu au Conseil général et ensuite 24 ans au Conseil communal de Thielle-Wavre (de 1980 à 2004)
- Et pour terminer, 9 ans au Conseil général de La Tène

Sur le plan cantonal :

- 8 ans au Grand Conseil

Je continuerai à m'intéresser à la politique et assisterai, en tant que spectateur, aux séances du Conseil général. C'est avec intérêt que j'ai participé, durant cette période, aux premières années de la commune de La Tène.

En quittant ma fonction je tiens à insister pour que les différents groupes, formant le Conseil général, travaillent pour le bien et l'avenir de nos villages et évitent les querelles en disant noir quand l'autre dit blanc. Je quitterai la majorité des commissions ou délégations dont je suis membre au moment de l'élection de mon ou mes successeurs.

Je vous informe que j'offrirai un apéro à l'issue de la prochaine séance du Conseil général. A tous, je souhaite une bonne continuation, de bonnes vacances, un bel été et surtout une bonne santé. Merci de votre attention. »

Theresia Lauper (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, chère Nadia, au nom de l'ELT, je te remercie pour ton engagement en acceptant la présidence du Conseil général de notre commune. Une tâche pas facile et un peu moins encore quand on fait partie d'une minorité, les femmes. Je ne pense pas que notre société, et spécialement notre commune, manque de femmes compétentes, mais aujourd'hui encore, une femme doit aussi être courageuse pour s'engager dans le monde politique majoritairement masculin, où le langage et la sensibilité féminine ne sont pas toujours compris, mais qui peuvent y amener un plus positif. Notre nouvelle présidente est courageuse et compétente.

Siégeant au Conseil général depuis 2014, nous connaissons tous l'efficacité et le sérieux dans son travail, mais peut-être moins la personne de Nadia. Elle m'a dévoilé quelques secrets que j'ose partager ici avec vous. Terminé sa scolarité à Marin, elle a voulu voir le monde. Pendant une année, elle est partie à la découverte du Mexique et de la Californie. De retour en Suisse, dans le canton, elle a posé à nouveau ses valises à Marin en compagnie de son mari et de leur fille Jennifer il y a plus de 6 ans.

La commune de La Tène prend une place importante dans son cœur, raison pour laquelle elle s'investit dans la vie associative : Ciné Tène, Animatène, la pétanque et l'Entente. Et comme nous la connaissons, son engagement est toujours d'au moins 100%. Heureusement, entre un travail à 80%, une vie de famille et ses engagements pour la communauté, il lui reste le temps pour se ressourcer lors de promenades avec son chien.

Nadia aime la rencontre avec les gens et elle m'a transmis deux proverbes d'Albert Einstein qu'elle aime particulièrement et qui la décrivent au plus juste :

1. « La valeur d'un homme tient dans sa capacité à donner et non dans sa capacité à recevoir. »
2. « N'essayez pas de devenir une femme qui a du succès. Essayer de devenir une femme qui a de la valeur. »

Vous avez certainement compris que j'ai librement mis l'un au masculin et l'autre au féminin : mais les deux peuvent s'adresser à nous tous. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** adresse ses remerciements au Conseil général, au Conseil communal et à l'administration et clôt la séance à 21h43

- Applaudissements -

La rédactrice du procès-verbal

I. Challandes

Au nom du Conseil général :

La présidente,

Le secrétaire,

N. Chassot

P. Mattmann